



Élections législatives 2017

APPEL POUR UNE POLITIQUE RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS

Les élections législatives sont l'occasion pour Amnesty International de rappeler l'exigence de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui engage la France : « *favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande* ».

Les candidat.e.s aux élections législatives doivent s'engager à mettre le respect des droits humains au cœur de leur action parlementaire. Ce qui doit les guider, c'est « *la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes* » proclamée par les signataires de la Déclaration.

Le Parlement a un rôle primordial à jouer dans la promotion et la protection des droits humains, dans le cadre de son activité d'élaboration des lois et de contrôle de l'action du gouvernement. Pourtant, des politiques restreignant les libertés publiques et affaiblissant l'égalité des droits pour tous sont prônées aujourd'hui au nom d'enjeux sécuritaires ou identitaires, et des législations ont été adoptées selon des procédures accélérées empêchant un réel débat démocratique.

La France est confrontée à de graves difficultés – menace terroriste, crise économique, crise de l'accueil des réfugiés. Il est donc plus que jamais essentiel de refuser les réponses et discours démagogiques, simplistes, stigmatisants ou discriminatoires, porteurs de graves fractures et de tensions au sein de notre société. Si la protection des citoyens est un devoir qui s'impose aux élu.e.s de la Nation, cet objectif ne peut être poursuivi en opposant sécurité et droits fondamentaux, en portant atteinte à la liberté d'expression et de manifestation, en sacrifiant dans la politique étrangère de la France le respect des droits humains sur l'autel des enjeux économiques et stratégiques, ou en repoussant les réfugiés. Il faut au contraire faire preuve de courage et d'ambition, et réaffirmer que la primauté et le respect absolu des droits de la personne et de sa dignité ne sont pas négociables. Cette conviction requiert de la part des candidat.e.s aux élections législatives une détermination à la hauteur des enjeux et des hautes fonctions politiques auxquelles ils/elles prétendent.

C'est le sens de ces dix engagements qu'Amnesty International France soumet aux candidat.e.s aux élections législatives. Celles et ceux qui seront élu.e.s auront la charge de contribuer activement à promouvoir, protéger et garantir les droits humains en France et dans le monde. Nous y veillerons.

Camille Blanc
Présidente d'Amnesty International France

Amnesty International France demande aux candidat.e.s de s'engager à agir pour le respect des droits humains

► RESPECTER LES DROITS HUMAINS DANS LA LUTTE ANTI-TERRORISTE

Au nom de la lutte contre le terrorisme, des droits fondamentaux indérogeables ont été progressivement remis en cause en France, tels que le droit à la présomption d'innocence, le droit à un recours effectif et la garantie de réactions nécessaires et proportionnées. L'état d'urgence promulgué en novembre 2015 et renouvelé à cinq reprises a donné lieu à de graves abus, documentés par Amnesty International : violation du droit à un procès équitable et à un recours effectif, mise en œuvre discriminatoire de l'état d'urgence à l'encontre des personnes en raison de leur pratique religieuse réelle ou supposée. **Toute mesure visant à répondre à l'objectif légitime de sécurité doit être nécessaire et proportionnelle à l'objectif visé, et mise en œuvre de manière non discriminatoire.**

► RESPECTER LE DROIT À LA VIE PRIVÉE

Des lois votées en France en juillet et novembre 2015 ont légalisé des pratiques de surveillance indiscriminée, sans réel contrôle judiciaire ni voie de recours. Or, par définition, toute surveillance indiscriminée et de masse est disproportionnée, et donc illégale au regard du droit international. En outre, le droit au chiffrement des communications, soit la capacité de protéger ses données personnelles en ligne, tend à être remis en cause. **Toute mesure visant à fragiliser le chiffrement affaiblirait le droit à la vie privée tel que défini par la Convention européenne des droits de l'homme.**

► GARANTIR LE DROIT DE RÉUNION

Ces dernières années, des restrictions à la liberté de réunion et de manifestation pacifique ont été constatées en France sans qu'elles ne paraissent nécessaires ni proportionnées. **L'interdiction d'une manifestation doit rester une exception qui ne peut être justifiée que par une menace de trouble grave à l'ordre public auquel aucun dispositif policier ne peut faire face.**

► PROTÉGER LES RÉFUGIÉS

Le monde traverse sa plus grande crise des réfugiés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale avec 21,3 millions de réfugiés en 2016. 86% d'entre eux vivent dans des pays en développement ou à revenu intermédiaire. La France s'est engagée à accueillir près de 12 000 personnes d'ici la fin de l'année 2017. **Mais notre pays doit être davantage solidaire avec les pays qui hébergent le plus grand nombre de réfugiés et accueillir sur son sol davantage de réfugiés vulnérables.** Les autorités doivent également garantir un accès effectif à la procédure d'asile afin que les personnes en attente de l'enregistrement de leur demande ne soient plus obligées de vivre dans des conditions indignes.

► RESPECTER LES DROITS DES POPULATIONS DANS LES BIDONVILLES

Entre 15 000 et 20 000 personnes vivent dans des campements informels ou bidonvilles en France. Chaque famille est expulsée en moyenne une fois par an, sans se voir proposer, pour la majorité d'entre elles, des solutions d'hébergement ou de relogement. Face à cette situation, la France a été rappelée à l'ordre, notamment par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies et le Conseil de l'Europe en 2015 et 2016. **La France doit résorber les bidonvilles en veillant au respect des droits des personnes.**

► **RESPONSABILISER LES ENTREPRISES**

En 2011, la France était le premier pays européen pour l'emploi dans les filiales à l'étranger avec 5,3 millions de salariés, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni. Lorsque les filiales ou sous-traitants d'entreprises françaises à l'étranger commettent des violations des droits humains, la responsabilité de ces dernières devrait être établie. La France est particulièrement concernée par cet enjeu car, en 2010, 2 600 groupes français contrôlaient 30 500 filiales à l'étranger. **Il est donc nécessaire d'introduire de nouvelles mesures spécifiques dans le droit français pour renforcer la responsabilité des sociétés mères**, permettre aux personnes dont les droits sont violés par leurs filiales ou leurs sous-traitants d'obtenir réparation, et prévoir un mécanisme de renversement de charge de la preuve pour éviter aux victimes d'avoir à prouver le lien entre le dommage et les activités de la société mère.

► **CONTRÔLER LE COMMERCE DES ARMES**

L'Arabie Saoudite est le premier client de la France et l'Égypte le troisième sur la période 2006-2015 (chiffres en date du 1er juin 2016) alors qu'il existe un vrai risque que ces deux pays utilisent des équipements militaires et de sécurité intérieure pour des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire (DIH). Après avoir été l'un des pays leaders dans les négociations en vue de l'adoption du Traité sur le commerce des armes, la France se doit d'être exemplaire en la matière : elle est le quatrième plus important exportateur d'armes classiques au monde et son volume de commandes (16,9 milliards d'euros en 2015) a connu une hausse considérable depuis deux ans. **Il est donc essentiel** que les parlementaires veillent à ce que la France **renforce son cadre juridique pour combler des failles pouvant être propices au trafic d'armes**, à des exportations comportant un risque de détournement des armes, voire des exportations non autorisées, et que la France révisé sa politique d'exportation afin qu'**à aucun moment les exportations françaises ne puissent contribuer à commettre ou faciliter des violations graves des droits humains et du DIH**.

► **AGIR POUR ASSURER LA PROTECTION DES CIVILS DANS LES CONFLITS**

Depuis plusieurs années, Amnesty International demande au Conseil de sécurité de renoncer sans réserve au droit de veto en cas de génocide, crime contre l'humanité ou crime de guerre. **En 2013, la France a proposé que les membres permanents du Conseil de sécurité s'engagent volontairement et collectivement à ne pas recourir à leur droit de veto en cas « d'atrocités de masse »**. À ce jour, cette initiative a reçu le soutien d'une centaine d'États mais d'aucun des quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, la France doit jouer un rôle important pour assurer le respect du droit international humanitaire et protéger les populations civiles dans les conflits.

► **PROTÉGER LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS**

Les défenseurs des droits humains font face à une répression croissante et multiforme dans de très nombreux pays et régions du monde en raison de leur engagement pacifique pour les droits humains. La France a contribué activement à la reconnaissance de leur rôle fondamental. Face à une remise en cause progressive dans le monde de leur légitimité, les soutenir doit **devenir une constante de la politique étrangère de la France et non une variable d'ajustement conditionnée à ses intérêts économiques, commerciaux ou stratégiques**.

• **Amnesty International France est indépendante de tout gouvernement et de toute tendance politique, elle n'appelle donc à voter pour aucun.e candidat.e ou parti politique en particulier.**

• **Ces engagements sont soumis aux candidat.e.s aux élections législatives de 2017 et les réponses feront l'objet d'une publication.**

CANDIDAT.E.S AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, ENGAGEZ VOUS EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS!

Respecter les droits humains dans la lutte anti-terroriste

1. Je m'engage à m'opposer au renouvellement de l'état d'urgence en France et à garantir le contrôle en amont par le juge de la nécessité et proportionnalité de toute mesure restrictive des droits et libertés.

Respecter le droit à la vie privée

2. Je m'engage à m'opposer à toute surveillance de masse par la France et à défendre l'accès de tous à un chiffrement robuste des communications et données.

Garantir le droit de réunion

3. Je m'engage à encourager toute initiative législative visant à protéger activement le droit de réunion et de manifestation pacifique en France.

Protéger les réfugiés

4. Je m'engage à agir pour que la France accueille un plus grand nombre de personnes réfugiées vulnérables dans le cadre d'un accord conclu avec le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR).
5. Je m'engage à m'assurer que celles et ceux qui demandent la protection de la France bénéficient d'un accès rapide à la procédure d'asile notamment dans le délai légal d'enregistrement de trois jours.

Respecter les droits des populations dans les bidonvilles

6. Je m'engage à promouvoir une véritable politique positive de résorption des bidonvilles par l'insertion et l'accès aux droits des personnes.

Responsabiliser les entreprises

7. Je m'engage à défendre le maintien de la loi relative au devoir de vigilance des entreprises, adoptée le 21 février 2017 et à l'améliorer pour permettre un véritable accès des victimes à la justice en inversant la charge de la preuve et en élargissant le champ des entreprises concernées.

Contrôler le commerce des armes

8. Je m'engage à œuvrer pour que la France mette en conformité les exportations françaises d'armes, de matériels de sécurité et d'équipements connexes avec le Traité sur le commerce des armes, et à agir pour que l'activité des courtiers en armes soit encadrée ainsi qu'à donner les moyens à la justice de poursuivre les responsables de violations des embargos sur les armes.

Agir pour assurer la protection des civils dans les conflits

9. Je m'engage à soutenir les efforts de la France pour que le droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies ne puisse plus être utilisé lorsqu'il s'agit de porter secours à des populations civiles victimes d'atrocités de masse.

Protéger les défenseurs des droits humains

10. Je m'engage à soutenir activement et publiquement l'action des défenseurs des droits humains dans le monde auprès des autorités françaises et des représentants des pays concernés.

Merci de cocher les engagements que vous prenez, de remplir les indications ci-dessous, puis de faire parvenir votre engagement avant le 2 juin 2017 au groupe local de votre circonscription qui vous a contacté

Nom/Prénom:

Circonscription:

Parti politique:

Date:

Signature